

ANNÉES.	ACTIONS en circulation au commencement de l'année.	ACTIONS à rembourser.	PAYEMENTS À FAIRE.		
			Intérêts.	Amortissement.	Total.
1933	5,709	238	142,725	142,800	285,525
1934	5,471	247	136,775	148,200	284,975
1935	5,224	258	130,600	154,800	285,400
1936	4,966	268	124,150	160,800	284,950
1937	4,698	280	117,450	168,000	285,450
1938	4,418	291	110,450	174,600	285,050
1939	4,127	303	103,175	181,800	284,975
1940	3,824	316	95,600	189,600	285,200
1941	3,508	329	87,700	197,400	285,100
1942	3,179	343	79,475	205,800	285,275
1943	2,836	357	70,900	214,200	285,100
1944	2,479	372	61,975	225,200	285,175
1945	2,107	388	52,675	232,800	285,475
1946	1,719	404	42,975	242,400	285,375
1947	1,315	421	32,875	252,600	285,475
1948	894	438	22,350	262,800	285,150
1949	456	456	11,400	275,600	285,000
Totaux.		10,909	15,408,450	6,545,400	21,953,850

Vu les tableaux d'amortissement A, B et C pour être annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873.

Le ministre des finances,

J. MALOU.

405. — 19 DÉCEMBRE 1873. — LOI
contenant le budget des voies et moyens
pour l'exercice 1874 (1). (Monit. du 23 dé-
cembre 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects
existants au 31 décembre 1873, en prin-
cipal et centimes additionnels ordinaires
et extraordinaires au profit de l'Etat,
ainsi que la taxe des barrières non sup-

primées, seront recouvrés pendant l'an-
née 1874, d'après les lois et les tarifs qui
en règlent l'assiette et la perception.

Art. 2. D'après les dispositions qui pré-
cèdent, le budget des recettes de l'Etat,
pour l'exercice 1874, est évalué à la
somme de deux cent vingt-neuf millions
six cent quarante-trois mille francs
(fr. 229,643,000).

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finan-
ces, M. J. MALOU.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Session de 1872-1873.

Documents parlementaires. — Note préliminaire,
texte du projet de loi et texte du projet de budget,
p. 472-475.

Session de 1873-1874.

Documents parlementaires. — Amendements pré-
sentés par le gouvernement. Séance du 3 décem-
bre 1873, p. 18. — Rapport. Séance du 5 décem-
bre, p. 27.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances
des 11 décembre 1873, p. 155-166, et 12 décembre,
p. 167-176. — Adoption. Séance du 12 décembre,
p. 176.

SÉNAT.

Session de 1873-1874.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 15 décembre 1873, p. 2.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 16 décembre 1873, p. 27-29.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1874.

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1874.	TOTAL.
	IMPOTS.		
	<i>Foncier.</i>	" 20,540,000	
	<i>Personnel.</i>		
	Principal.	11,965,000	
	15 centimes additionnels	1,795,000	13,800,000
	Frais d'expertise	40,000	
	<i>Patentes.</i>		
	Principal.	4,459,000	
	20 centimes additionnels	891,000	5,350,000
	<i>Redevances sur les mines.</i>		
Contributions directes, douanes et accises.	Principal	456,000	
	25 centimes additionnels	114,000	" 570,000
	<i>Douanes.</i>		
	Droits d'entrée. (1)	15,000,000	15,000,000
	<i>Accises.</i>		
	Vins étrangers (2)	2,600,000	
	Eaux-de-vie indigènes (3)	13,525,000	
	Bières et vinaigres. (4)	9,100,000	28,185,000
	Sucres de canne et de betterave (5)	3,120,000	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	40,000	
	<i>Recettes diverses.</i>		
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	" 50,000	
	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers des bâtiments, droits de magasin des en- trepôts de l'Etat et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.	" 85,000	

(1) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 9,350,000 fr.; de 35 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 405,000 fr.; de 35 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 895,000 fr.; et de 35 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 490,000 francs; ensemble une somme de 3,440,000 fr., attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 35 p. c. du produit probable, soit 4,440,000 francs.

(3) Id. id. 7,475,000 —
 (4) Id. id. 4,900,000 —
 (5) Id. id. 1,680,000 —

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1874.	TOTAL.
	<i>Droits, additionnels et amendes.</i>		
	Enregistrement (principal et 30 cent. addit.).	19,000,000	
	Grefte. . . . (id. 30 id.).	340,000	
	Hypothèques . (id. 25 id.).	3,400,000	
	Successions. . (id. 30 id.).	13,000,000	
	Droit de mutation en ligne directe (principal et 30 centimes additionnels)	2,450,000	43,625,000
	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 centimes additionnels).	250,000	
	Timbre.	4,500,000	
Enregistrement et domaines.	Naturalisations.	5,000	
	Amendes en matière d'impôts	260,000	
	Amendes de condamnations en matières diverses.	420,000	
	PÉAGES.		
	<i>Domaines.</i>		
	Rivières et canaux	1,900,000	
	Routes appartenant à l'État	6,000	1,906,000
	<i>Postes.</i>		
	Taxe des correspondances en général.	4,507,600	
Trav. publics.	Droits sur les articles d'argent.	100,500	4,720,000
	Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	112,100	(1)
Marine . . .	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	"	1,200,000
	CAPITAUX ET REVENUS.		
Trav. publics.	Chemin de fer.	84,500,000	
	Télégraphes électriques.	2,200,000	86,700,000
	Domaines (valeurs capitales)	50,000	
	Forêts	800,000	
Enregistrement et domaines.	Dépenses des chemins de fer	80,000	
	Etablissements et services régis par l'Etat. .	261,000	2,291,000
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	400,000	
	Revenus des domaines	700,000	
Trav. publics.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.	"	50,000
Prisons.	Produits divers des prisons (pistolés, cantines, vente de vieux effets).	"	85,000
			94,663,000

(1) Déduction faite de 41 p. c., soit 3,380,000 fr., part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1874.	TOTAL.
<i>Trésorerie générale, etc.</i>	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	1,400,000	5,537,000
	Produits des actes des commissariats maritimes.	100,000	
	Produits des droits de chancellerie.	7,000	
	Produits des droits de pilotage.	1,300,000	
	Produits des droits de fanal.	360,000	
	Produits de la fabrication de monnaies de cuivre.	200,000	
	Produits de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	20,000	
	Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1873, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	1,000,000	
	Produit du placement des fonds disponibles du trésor.	900,000	
	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale. (Art 1 ^{er} , n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)	230,000	
REMBOURSEMENTS.			
<i>Contributions directes, etc.</i>	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	240,000	290,000
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	50,000	
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Reliquats de comptes arrêtés par la cour des comptes. — Déficit des comptables.	3,000	303,000
	Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	500,000	
<i>Prisons.</i>	Recouvrements d'avances faites par le ministère de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	556,000	577,000
	Abonnement des provinces pour réparations et entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,000	
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	20,000	
	Recettes diverses et accidentelles.	232,000	
<i>Trésorerie générale, etc.</i>	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000	577,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000	
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du département des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	9,000	
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000	
	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	23,000	
	Prélèvement sur les fonds de la caisse soutiennière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	30,000	
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie.	173,000	
		Total fr.	229,643,000

406. — 19 DÉCEMBRE 1873. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1874 (1). (Monit. du 23 décembre 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère

des finances pour l'exercice 1874 est fixé à la somme de quatorze millions cent sept mille deux cent cinq fr. (fr. 14,107,205), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1874.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000 »		
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité . . .	660,500 »	4,000 »	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »	
Art. 4. Frais de tournées.	7,000 »	»	
Art. 5. Matériel	129,000 »	»	
Art. 6. Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	»	
Art. 7. Service de la Monnaie.	16,100 »	»	
Art. 8. Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre.	»	150,000 »	
Art. 9. Magasin général des papiers	186,000 »	»	
Art. 10. Documents statistiques.	18,000 »	»	
			1,248,800 »
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
Art. 11. Traitements des directeurs et agents du trésor	152,000 »	»	
Art. 12. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	39,500 »	»	
			191,500 »
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Art. 13. Surveillance générale. — Traitements.	340,400 »	»	
Art. 14. Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	591,500 »	13,000 »	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1872-1873.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 371-372.

Session de 1873-1874.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 novembre 1873, p. 6-8.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 9 décembre 1873, p. 137-144.

SÉNAT.

Session de 1873-1874.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 13 décembre 1873, p. 1.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 16 décembre 1873, p. 21-24.